

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS — FRANCE
TÉL. 320.36.20.
C.C.P. 1248-74 N PARIS

D 627 BRESIL: DEBOIRES PAYSANS AVEC LA JUSTICE

La lutte pour la propriété de la terre est aujourd'hui un des problèmes majeurs du pays. Il en résulte des conflits de plus en plus nombreux et de plus en plus durs (cf. DIAL D 576 et 597). C'est ce qui a déterminé l'épiscopat brésilien à prendre fortement position sur la question (cf. DIAL D 605).

La gravité de la situation est telle que le gouvernement a créé de nouveaux organismes d'Etat placés directement sous la tutelle du Conseil national de sécurité. C'est le cas du GETAT ou Groupe exécutif des terres de l'Araguaia et du Tocantins, dans la région frontrière des Etats de Goiás, Maranhão et Pará (cf. DIAL D 605).

On lira ci-dessous, dans le texte publié le 15 mai 1980 dans le cadre de la Commission pastorale de la terre de cette région, ce qu'il en est des manoeuvres du GETAT pour empêcher les paysans d'obtenir satisfaction, c'est-à-dire la légalisation de leurs propriétés.

Le rôle de défense des paysans, assumé tant par l'épiscopat comme tel que par la Commission pastorale de la terre (CPT) qui lui est rattachée, a valu aux évêques une contre-attaque de l'Institut national de colonisation et de réforme agraire (INCRA). Celui-ci a rendu public à la mi-mai le relevé des propriétés de l'Eglise pour l'ensemble du pays: 178.000 hectares pour 1.268 immeubles fonciers. A cette habile riposte des milieux gouvernementaux aux prises de position des milieux ecclésiastiques, le président de la conférence épiscopale a répondu: "Si l'INCRA fait la preuve que ce sont des terres improductives, nous les céderons pour une réforme agraire. Elles ne sont rien en comparaison des terres improductives de membres du gouvernement et d'entreprises nationales ou étrangères".

Note DIAL

Le GETAT révèle son vrai visage

Le 1er février 1980, le président João Batista Figueiredo a créé à grand renfort de publicité un nouvel organisme: le Groupe exécutif des terres Tocantins-Araguaia (GETAT). Le GETAT devait remplacer l'Institut national de colonisation et de réforme agraire (INCRA) et régler tous les problèmes de la région Tocantins-Araguaia, englobant l'extrême nord de l'Etat de Goiás, l'ouest du Maranhão et le sud du Pará, une zone extrêmement conflictuelle.

Depuis décembre 1979, sous l'impulsion de l'INCRA, est en cours une action judiciaire de délimitation des terres pour l'extrême nord du

Goiás, dans les quatre communes d'Itaguatins, Axixá, Sitio Novo et São Sebastião couvrant plus de 4.000 km². Le juge fédéral de Goiânia a pour tâche d'identifier les vrais propriétaires de cette zone car il existe beaucoup de faux titres de propriété.

La première audience a eu lieu le 11 mars 1980 à Goiânia. Elle avait été annoncée en décembre 1979 par la seule publication officielle dans les journaux de l'ouverture de l'action judiciaire de délimitation des terres, alors qu'aucun paysan ne lit le journal, lequel n'arrive même pas dans cette région.

Aucune autorité n'a informé les cultivateurs et les "possesseurs" (1) de cette audience: ni le juge, ni l'INCRA, ni la mairie, ni le GETAT. Les autorités voulaient que l'audience passe inaperçue; ainsi les "possesseurs" seraient jugés par défaut, car l'action judiciaire de délimitation des terres est une procédure extrêmement sommaire.

Les cultivateurs et les "possesseurs" ont eu connaissance de l'audience, devant avoir lieu à Goiânia, par la Commission pastorale de la terre. C'est alors que les paysans se sont organisés. Chaque communauté, avertie, a collaboré aux frais de voyage de deux représentants dépêchés à Goiânia. Le voyage aller et retour, de 3.000 km, a été une lourde charge pour les paysans.

En voyant arriver une cinquantaine de cultivateurs dans la salle d'audience où se trouvaient de nombreux avocats des courtiers véreux et des grands propriétaires, c'est la stupéfaction qui s'empara du juge et des autorités, parmi lesquelles le procureur de l'Etat, le procureur fédéral et les représentants de l'INCRA et du GETAT. Le juge fédéral résolut d'ajourner l'audience au 12 mai suivant, en déclarant que l'INCRA n'avait plus compétence en l'affaire et que le GETAT, le nouvel organisme créé par le gouvernement, n'était pas encore prêt à l'assumer. Les cultivateurs ont demandé au juge que l'audience ait lieu dans la circonscription judiciaire d'Itaguatins, c'est-à-dire dans la région même concernée par l'action judiciaire.

Les paysans ont alors, avec l'aide de la Commission pastorale de la terre (CPT), commencé à rassembler la documentation nécessaire pour leur participation en grand nombre au procès. En début avril, la CPT de Goiânia a été avertie que le juge était disposé à tenir audience à Itaguatins si le GETAT prenait en charge les frais de voyage. Quelques semaines plus tard, comme il n'avait pas reçu de réponse du GETAT, le juge décidait de tenir audience à Goiânia. Les paysans de toute la région signèrent alors une pétition pour demander que l'audience ait lieu à Itaguatins.

En fin avril le juge annonçait que l'audience aurait lieu à Itaguatins le 12 mai. Le maire d'Itaguatins a alors averti toutes les communautés de paysans de la région. L'audience a été également annoncée par Radio-Imperatriz. Le 1er mai, à l'occasion d'un grand rassemblement à Sampaio, de nombreux cultivateurs de la région décidèrent d'aller à Itaguatins pour l'audience.

(1) Rappelons que le "possesseur" (posseiro) est un cultivateur travaillant la terre sans titre de propriété mais reconnu propriétaire au titre de premier occupant (NdT).

Mais le 9 mai, soit trois jours avant l'audience prévue, le juge fédéral a ajourné la séance, très probablement par peur de la manifestation paysanne. Seul le maire d'Itaguatins a averti les paysans de sa commune, mais ceux des trois autres communes ne l'ont pas été.

Le 12 mai, malgré les efforts de la police, des grands propriétaires et du maire pour empêcher l'arrivée des paysans à Itaguatins, un millier de paysans se sont rassemblés, avec la participation de la CPT. Ils ont dénoncé toutes ces manoeuvres de la justice et du GETAT, ainsi que les marchandages de l'INCRA. Ce dernier avait en effet, en avril, distribué cent cinquante titres de propriété à des grands propriétaires, alors que la loi interdit d'attribuer des titres dans une zone où est en cours une action judiciaire de délimitation des terres. Les paysans ont également dénoncé les pressions et les exactions des grands propriétaires, des courtiers véreux, des hommes de main, de la police, etc.

C'est au cours de cette manifestation que les paysans ont décidé:

- 1) d'envoyer à Brasilia et à Goiânia des représentants des cultivateurs, en compagnie de la CPT, pour dénoncer ces faits à toute la presse brésilienne;
- 2) de porter au juge fédéral de Goiânia une pétition de mille signatures pour demander que l'audience ait lieu à Itaguatins;
- 3) de profiter du délai jusqu'à la prochaine audience pour renforcer l'union des cultivateurs et obtenir l'habilitation du plus grand nombre possible pour la participation à l'action judiciaire de délimitation des terres. Plus de 900 paysans ont déjà obtenu leur habilitation.

Suite à tous ces événements, les paysans ont mieux saisi le vrai visage du GETAT qui n'est que l'INCRA sous un nouvel habillage, ainsi que l'objectif de cette action judiciaire qui consiste à faire le jeu des courtiers véreux et des grands propriétaires. Mais en même temps, les cultivateurs sont beaucoup plus confiants en la force de leur union et davantage encouragés à continuer le combat.

le 15 mai 1980

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 185 F - Etranger 215 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441